

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit Sciences Economique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat est ainsi constitué pour le 2^{ème} semestre l'année universitaire 2024-2025

Président(e) : M. Walter JEAN-BAPTISTE

Membres :

Julien BONICHOT
Ludovic BONIN
Christelle COUTANT-LAPALUS
Clémence DENAIN
Nathalie JOUBERT
Emmanuelle JUEN
Julie MIRAS
Cécile ORTHLIEB
Romuald PIERRE
Antoine RODRIGUE
Lucie WATRIN

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP.

Fait à DIJON, le 23 avril 2025

Le Directeur de l'UFR DSEP
Jimmy LOPEZ

